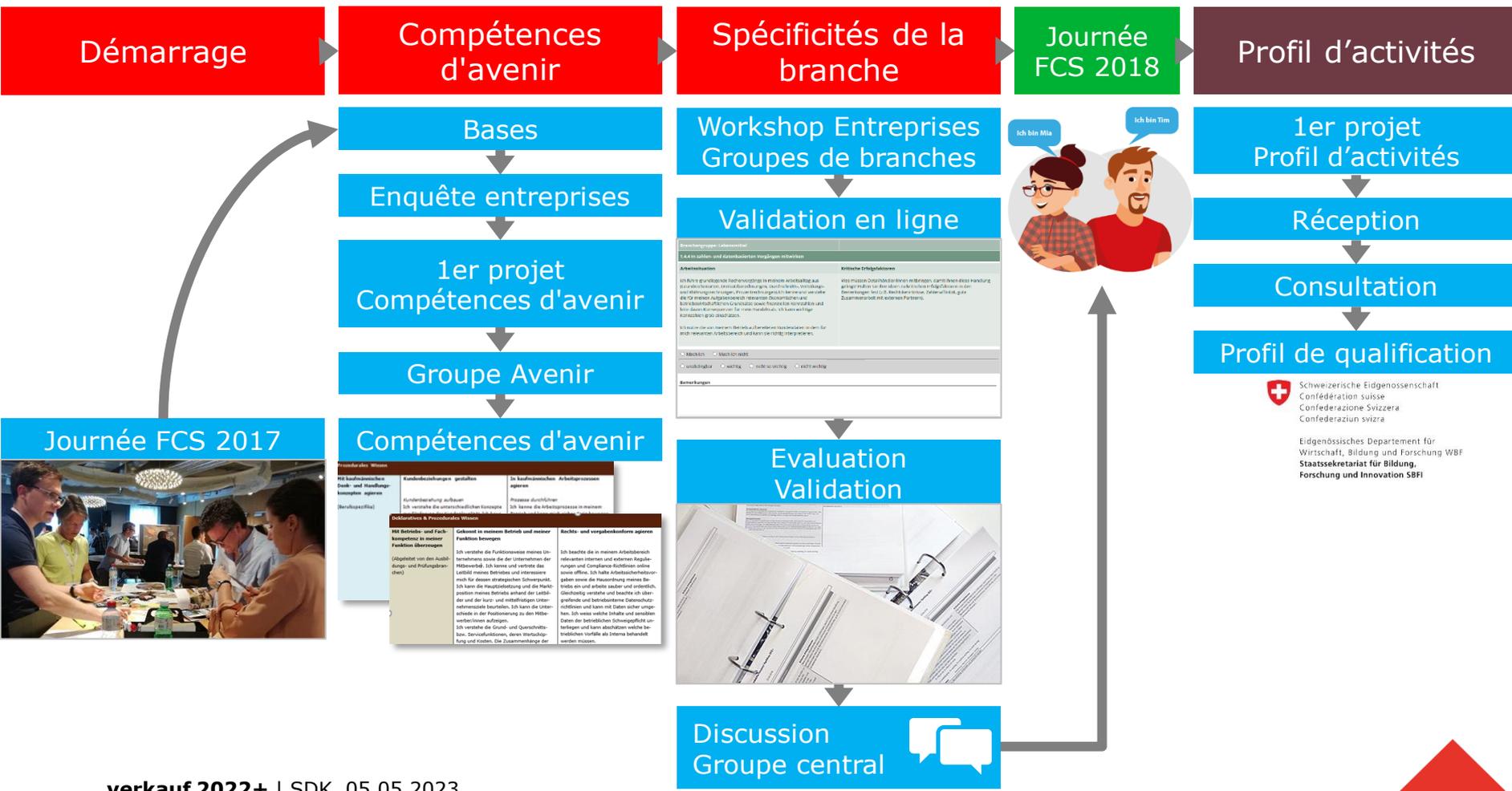




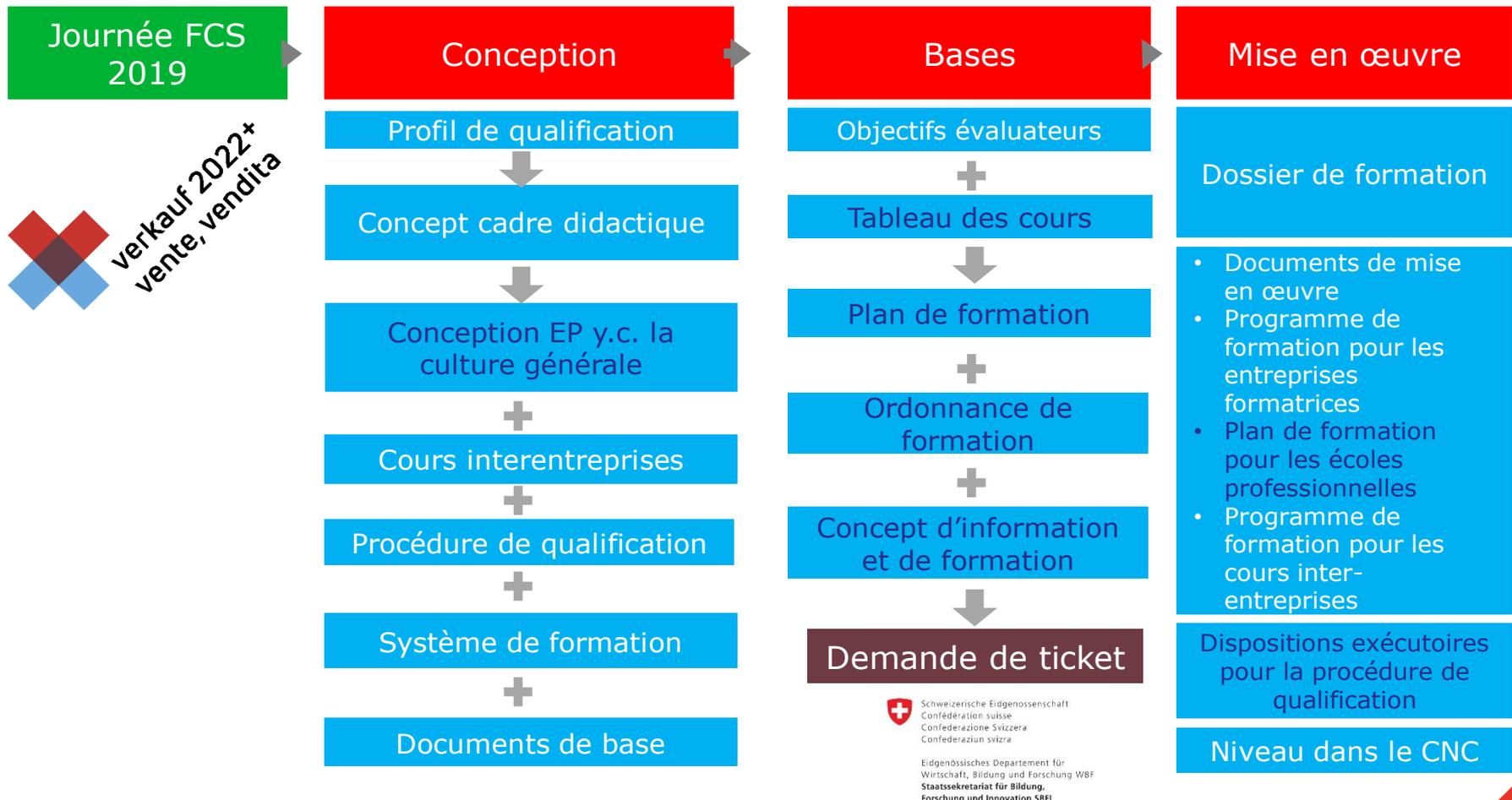
Vente 2022+

Conférence thématique CSD du 5 mai 2023

Les étapes du projet vente 2022+



Les étapes du projet vente 2022+





Où se situe le commerce de détail dans le processus de formation professionnelle ?

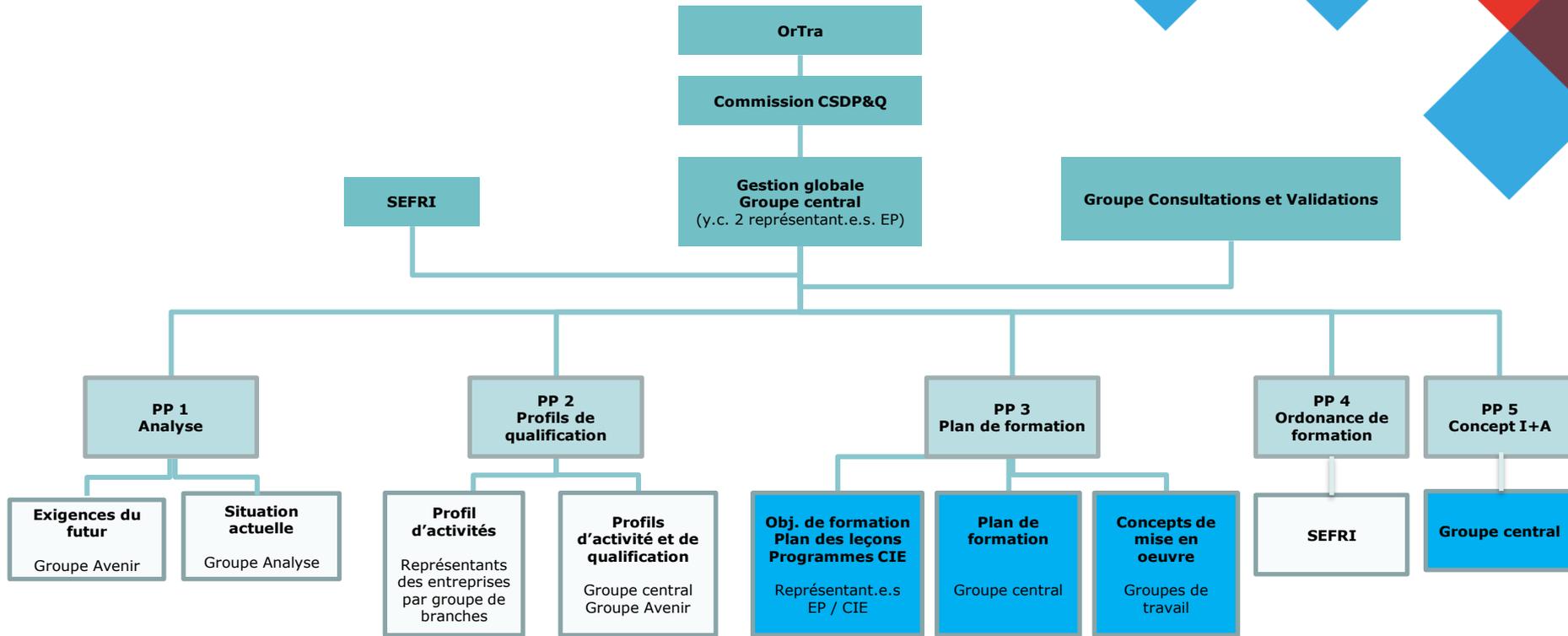
- Début des formations initiales CFC et AFP totalement révisées, orientées sur les compétences opérationnelles, à partir d'août 2022.



Opportunités et risques du point de vue des OrTra's?

- Structure du projet.
- Rôle et actions de la commissions suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDP&Q - Vente).

Organigramme du projet vente 2022+





Collaboration OrTra - Écoles professionnelles : développement de la profession

++ Intégration stratégique dans le Groupe central

Défi des représentant.e.s des écoles professionnelles:

- Transfert d'informations (ambassadeurs)
- Apporter une opinion consolidée
- Pas de mentalité de blocage
- Charge temporelle (env. 7 séances d'un jour, par année, pendant 5 ans)

++ Travaux opérationnels dans des projets particuliers qui impliquent les EP

- Tableau des leçons
- Adéquation MP1 et orientation vers les compétences opérationnelles

++ Groupe de consultation



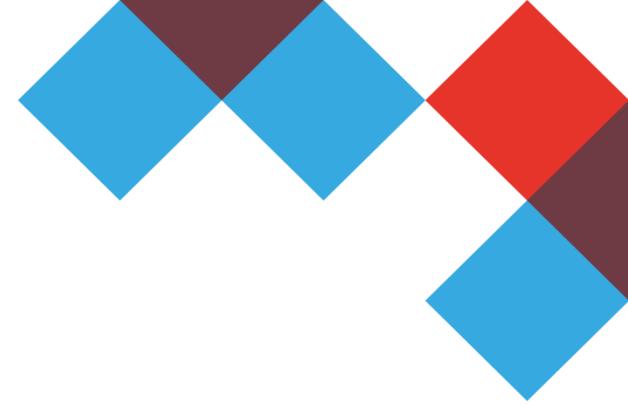
Collaboration OrTra – Écoles professionnelles : Mise en œuvre

Développement d'instruments nationaux de mise en œuvre

- Modèles d'organisation
 - Plan d'études pour les écoles professionnelles
 - Conception de la formation et formation continue des enseignant.e.s
-
- ➔ Décharge des écoles professionnelles / cantons
 - ➔ Promotion du processus de mutation vers un enseignement basé sur les compétences opérationnelles
 - ➔ Haute charge de coordination

Développement commun de supports de formation nationaux

Développement régional des écoles (ressources!)



Expertise des prestataires de la formation scolaire

- Démontrer les possibilités / solutions en matière d'organisation scolaire
- Démontrer des solutions pour la mise en œuvre des compétences opérationnelles dans les écoles professionnelles
- Intégrer les limites des surcharges des enseignant.e.s dans le processus de changement
- **Penser à la mise en œuvre dès le début du processus de développement professionnel**
 - «**Droit de véto**» en cas de No Go's